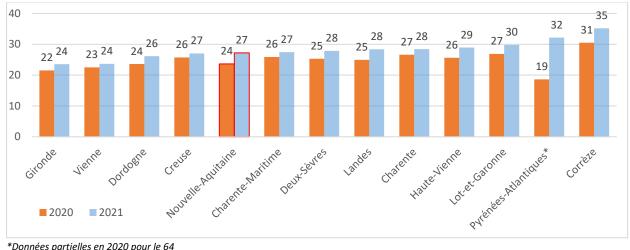
# Les chiffres-clés 2021 des MDPH En Nouvelle-Aquitaine

# Les personnes qui ont déposé au moins une demande en NA

En 2021, 164 923 personnes ont déposé une ou plusieurs demandes en Nouvelle-Aquitaine (+3% depuis 2017, 1,7 millions au niveau national). Chiffres en augmentation dans tous les départements entre 2020 et 2021.

#### Taux pour 1000 habitants (2021)

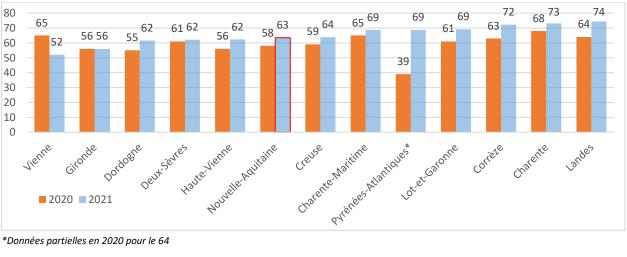


<sup>\*</sup>Données partielles en 2020 pour le 64

# Les demandes déposées en NA

En 2021, 384 742 demandes déposées en Nouvelle-Aquitaine (+2% depuis 2017). En moyenne 2,3 demandes déposées par personne (2,6 au niveau national). Une hausse globale des demandes constatées entre 2020 et 2021, exceptée dans la Vienne et en Gironde. Délai moyen de traitement de 4 mois (idem en 2020).

## Taux pour 1000 habitants (2021)



<sup>\*</sup>Données partielles en 2020 pour le 64

Sources: CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 - Exploitation: CREAI Nouvelle-Aquitaine



## Les demandes enfants et adultes en NA

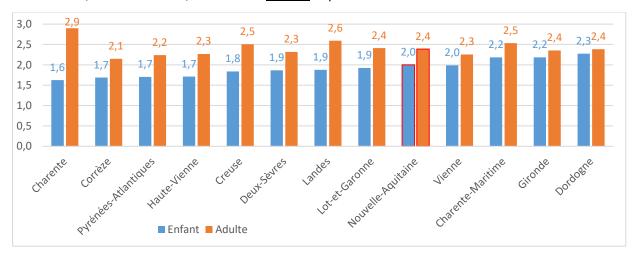
En 2021, 17% des demandes sont des demandes <u>enfants</u> (16% en 2020) : **64 410** demandes enfants déposées en Nouvelle-Aquitaine (+3 % depuis 2017).

320 332 demandes <u>adultes</u> déposées en Nouvelle-Aquitaine (+1,5 % depuis 2017).

#### Nombre moyen de demandes enfants et adultes en NA

En moyenne, il y a eu 1,9 demandes <u>enfants</u> et 2,4 demandes <u>adultes</u> déposées en 2021 en Nouvelle-Aquitaine avec des écarts allant :

- de 1,6 en Charente à 2,3 demandes enfants déposées en Dordogne
- de 2,1 en Corrèze à 2,9 demandes adultes déposées en Charente

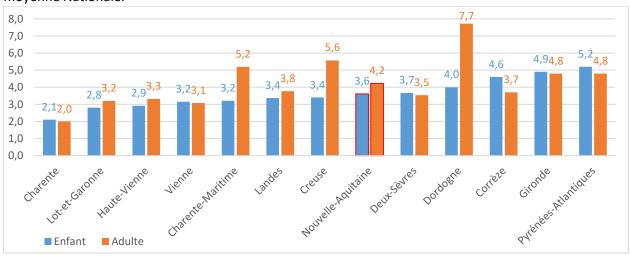


#### Délais de traitement des demandes enfants et adultes en NA

En moyenne, le délai moyen de traitement en Nouvelle-Aquitaine pour les demandes <u>enfants</u> est de 3,6 mois (3,8 mois en 2020 ; 4,1 mois au niveau national) et de 4,2 mois pour les demandes <u>adultes</u> (4,1 mois en 2020 ; 4,6 mois au niveau national) avec des écarts allant :

- de 2,1 mois en Charente à 5,2 mois pour le traitement des demandes <u>enfants</u> dans les Pyrénées-Atlantiques.
- de 2 mois en Charente à 7,7 mois pour le traitement des demandes <u>adultes</u> en Dordogne.

Les délais de traitement des demandes enfants et adultes en Nouvelle-Aquitaine sont en deçà de la moyenne Nationale.



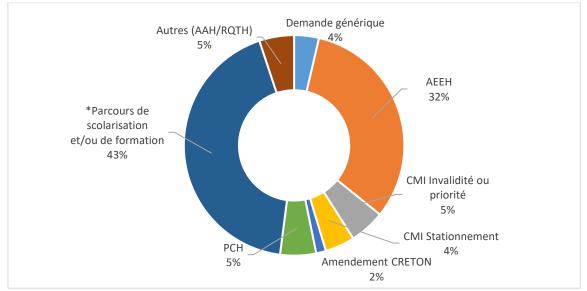
Sources: CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation: CREAI Nouvelle-Aquitaine



#### Les demandes et les orientations enfants

### La répartition des demandes enfants en NA

Près de la moitié des demandes concernent le parcours de scolarisation et/ou de formation, un tiers des demandes concernent l'AEEH.

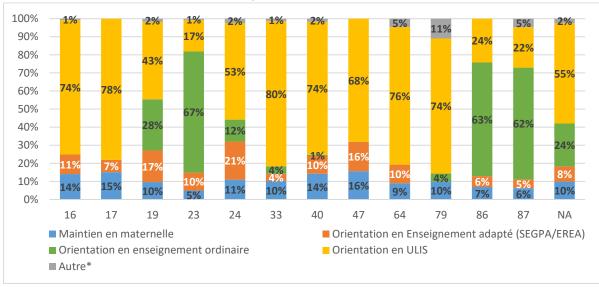


<sup>\*</sup> avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social = matériel pédagogique adapté, d'orientation scolaires, d'orientation en ESMS enfant, d'aide humaine à la scolarisation (demandes pouvant exister dans l'ancien SI)

Parmi le nombre de prestations de compensation accordées pour les moins de 20 ans, 73% concernent de l'aide humaine.

#### La répartition des orientations scolaires en NA

8 790 accords d'orientation scolaire dont plus de la moitié en ULIS.



<sup>\*</sup>Orientation en Dispositif LSF / LPC ; en Unité d'enseignement ; vers une Scolarisation en milieu ordinaire à temps partagé (UE et établissement scolaire) ; Unité d'enseignement et une scolarisation en ULIS à temps partagé

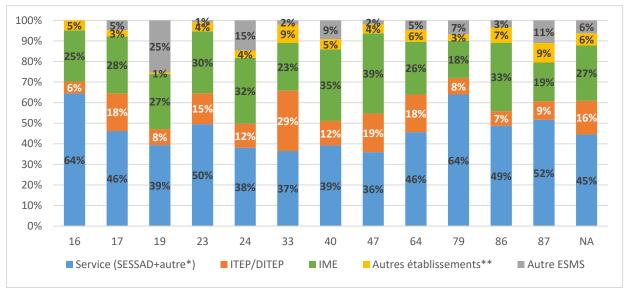
<u>Remarque</u>: les pratiques sont hétérogènes concernant les orientations en enseignement ordinaire accordées pouvant expliquer les écarts observés de pourcentage entre les MDPH. Certaines indiquant le signifier pour valoriser l'accès au droit commun alors que pour d'autres cette orientation est de fait sans notification et n'est pas saisie dans la base de données, ni communiquée.

<u>Sources</u>: CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



### La répartition d'orientations vers un ESMS enfants en NA

11 375 accords d'orientation vers un ESMS enfants dont près de la moitié vers un service.

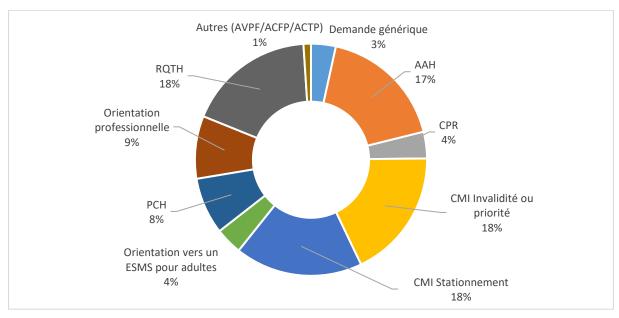


<sup>\*</sup>SSAD, IES, déficiences auditifs, SAFEP, SAAAIS, SSEFIS

#### Les demandes et les orientations adultes

## La répartition des demandes adultes en NA

La majorité des demandes sont en lien avec l'emploi (RQTH, Orientation professionnelle et Complément de ressources) et la Carte Mobilité Inclusion.



Parmi le nombre de prestations de compensation accordées pour les plus de 20 ans, 65% concernent de l'aide humaine.

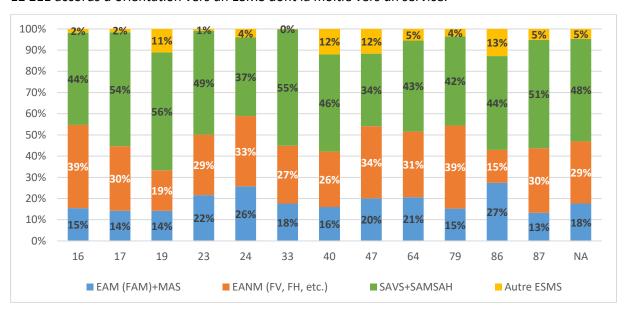
Sources: CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation: CREAI Nouvelle-Aquitaine



<sup>\*\*</sup>Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, IEM, institut pour déficients sensoriels visuels ou auditif

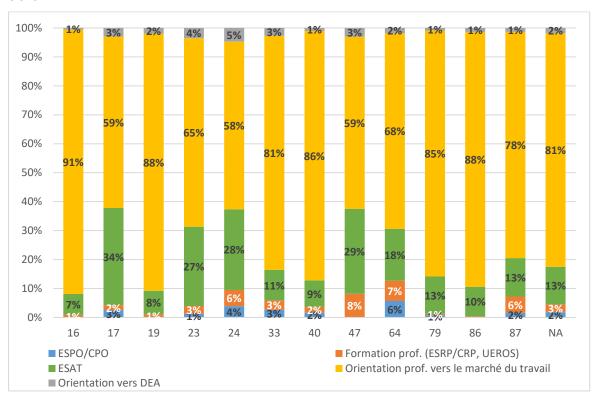
## La répartition d'orientations vers un ESMS adultes

12 211 accords d'orientation vers un ESMS dont la moitié vers un service.



## La répartition des orientations/formations professionnelles

37 521 accords d'orientation ou de formation professionnelles dont la majorité vers le marché du travail.

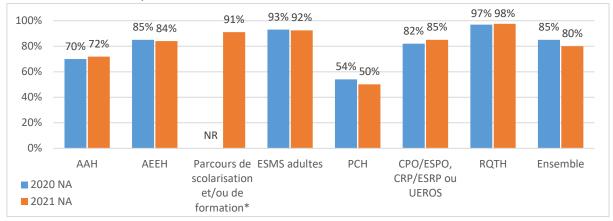


Sources: CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation: CREAI Nouvelle-Aquitaine



# Taux d'accord par prestation en NA (adultes et enfants)

En 2021, 409 834 décisions ou avis rendus par la CDAPH (+5%; 4,77 millions de décisions et avis au niveau national, +0,7%)

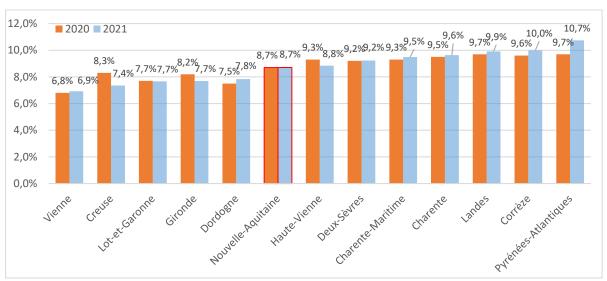


<sup>\*</sup>Pour cet item, le taux d'accord est calculé sur l'ensemble des décisions d'accords, de rejets et de sursis regroupant dorénavant, sous un seul item « parcours de scolarisation », matériel pédagogique adapté, orientation scolaire, orientation en ESMS enfant, aide humaine à la scolarisation (comptant pour une seule demande). Les rejets détaillés à la suite d'une demande de parcours scolaire avec ou sans ESMS n'étant plus visibles. Ce nouveau mode de calcul concerne pour les données 2021, 8 MDPH sur 12.

# Les personnes qui ont un droit ouvert en NA

#### Taux pour 100 habitants (2021)

En 2021, **527 651** personnes ont un droit ouvert à la MDPH en Nouvelle-Aquitaine (+12% depuis 2017). Ce taux est en baisse dans 3 départements (Creuse, Gironde et Haute-Vienne).



Sources: CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation: CREAI Nouvelle-Aquitaine

# Les droits à vie sans limitation de durée en Nouvelle-Aquitaine

Répartition du taux des DSLD par prestation – 4ème trimestre 2021	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	Moy. Nat.
ААН	54%	65%	56%	98%	76%	63%	73%	66%	53%	72%	81%	76%	65%
RQTH	48%	81%	48%	71%	24%	33%	65%	80%	40%	35%	70%	69%	46 %

<sup>\*</sup>Entre octobre et décembre 2021, la MDPH de Charente a attribué 54 % des décisions d'allocation adulte handicapé sans limitation de durée.

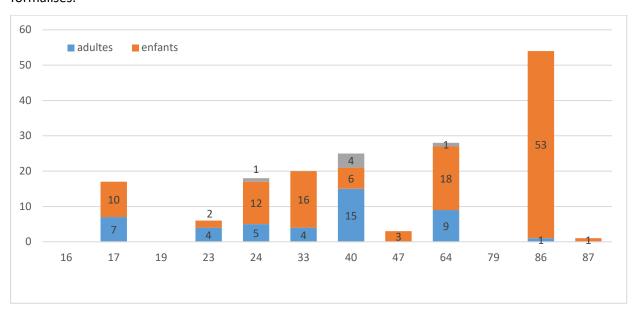
Sources : Baromètre des maisons départementales des personnes handicapées - CNSA



# La réponse accompagnée pour tous (RAPT) en NA

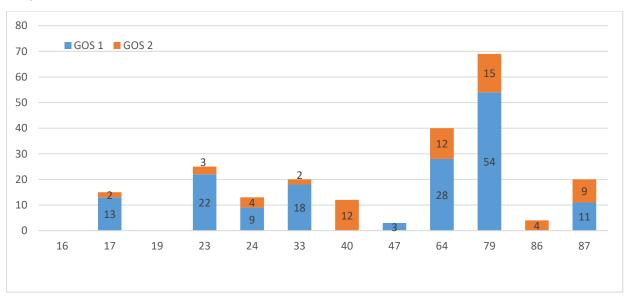
## Nombre de PAG formalisés en 2021

Une très grande variabilité constatée entre les départements avec au total, en Nouvelle-Aquitaine, 121 Plan d'Accompagnement Global (PAG) enfants, 45 PAG Adules et 6 PAG « Amendement Creton » formalisés.



### Nombres de GOS organisés et réunis en 2021

Au total, en Nouvelle-Aquitaine, 158 groupes opérationnels de synthèse (GOS) <u>de niveau 1</u> (sans autorité de contrôle et de tarification) ont été organisés en 2021 et 63 GOS <u>de niveau 2</u> ont été réunis (en présence des autorités de contrôle et de tarification).



<u>Sources</u>: CNSA grille suivi RAPT 2021 – Exploitation: CREAI Nouvelle-Aquitaine Données partielles à lire avec précaution pas d'indication si non réponse ou zéro action.



# **Sigles**

AAH: allocation pour adulte handicapé

ACFP : Allocation Compensatrice pour frais professionnels ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne

AVPF: Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer

AEEH: allocation d'éducation à l'enfant handicapé

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

CMI : Carte Mobilité Inclusion CPR : Complément de ressources DEA : Dispositif Emploi accompagné DSLD : Droit Sans Limitation de Durée

EAM (FAM): Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie

EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé ESAT : établissement et service d'aide par le travail ESMS : établissements et services médico-sociaux ESPO (CPO) : établissement et service de préorientation

ESRP (CRP) : établissement et service de réadaptation professionnelle

GOS: Groupe Opérationnel de Synthèse

IEM: Institut d'éducation motrice

LFPC: Langue française Parlée Complétée

LSF : Langue des Signes Française MAS : Maison d'accueil spécialisée

MDPH: maison départementale des personnes handicapées

NA: Nouvelle-Aquitaine

PAG: Plan d'Accompagnement Global

PCH: prestation de compensation du handicap

RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SAAAIS : Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation SAFEP : Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce SSEFIS : Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation

SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH: service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SEGPA : section d'enseignement général et de préapprentissage SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

UE: Unité d'Enseignement

UEROS: unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

UEROS: Unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle